



Communiqué de presse

Mende, le 5 mars 2014

ARRETE PREFECTORAL ANNUEL DE TARIFICATION DES TAXIS LOZERIENS

Publication d'un nouvel arrêté préfectoral

Chaque année, le préfet fixe par arrêté préfectoral la tarification des prestations des taxis. Sur la base de l'arrêté ministériel déterminant notamment les limites des paramètres qui peuvent être aménagés localement, un arrêté préfectoral signé en début d'année a fixé le tarif des courses de taxi pour 2014.

Le nouvel arrêté préfectoral signé ce jour prend en compte une revalorisation qui tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire, maintient une évolution homogène des différents paramètres de la tarification. Le tarif de la course moyenne est ainsi augmenté de 3.9 % en 2014, la part liée à la hausse de la TVA au 1er janvier 2014 représentant 3%.